

Énoncé de principes sur la fiscalité et l'utilisation des centres financiers extraterritoriaux

Cet énoncé de principes décrit la position de FinDev Canada sur les questions fiscales entourant ses activités d'affaires au bénéfice des parties prenantes, des partenaires et des clients.

Contexte

FinDev Canada exerce ses activités auprès d'entreprises dans les pays en développement conformément à son mandat dans le but d'atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations-Unies. Les transactions et les investissements d'impact transfrontaliers impliquent souvent de multiples participants de diverses juridictions et des structures complexes, ce qui nécessite une analyse en profondeur des questions fiscales.

Le paiement des impôts tant par les investisseurs que par les entreprises est l'une des assises du monde dans lequel évolue toute entreprise inclusive qui stimule le développement et génère des résultats positifs de façon cohérente, significative, éthique et coordonnée.

Les normes internationales et les plans d'action en matière d'imposition des investissements de développement, tels que le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (« Forum mondial »), Forum sur les pratiques fiscales dommageables (FHTP) de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques et le Programme d'action d'Addis Ababa des Nations-Unies (« AAAA ») établissent, à l'instar des lois et politiques nationales et internationales, des normes organisationnelles pour :

- Lutter contre l'évasion fiscale et la corruption;
- Renforcer la réglementation nationale et accroître la coopération internationale en matière fiscale;
- Réduire les occasions d'évitement fiscal dommageable et agressif;
- Promouvoir la transparence et l'investissement responsable;
- Encourager l'acquittement des impôts générés par l'activité économique là et au moment où ils sont exigibles;
- Veiller à ce que les fonds de développement ne servent jamais, ni directement ni indirectement, à financer des activités terroristes ou toute autre activité contraire à la loi ou aux politiques publiques.

Dans l'univers du financement du développement, il arrive fréquemment que les transactions soient effectuées par le biais de juridictions intermédiaires - ou de centres financiers extraterritoriaux (CFE). Bien que certains CFE fassent l'objet d'une surveillance accrue ces dernières années, plusieurs raisons justifient d'avoir recours à ces juridictions intermédiaires en toute légitimité, notamment:

- Une même proposition d'investissement, en particulier des fonds, peut toucher plusieurs pays et, par conséquent, poser d'importants défis inter-juridictions, y compris le contrôle des changes;
- Il se peut qu'il n'existe aucun véhicule d'investissement approprié en vertu des lois du pays d'accueil;
- Il n'y a parfois aucun cadre juridique efficace dans le pays d'accueil pour faire appliquer les conditions contractuelles;
- Les mesures reconnues internationalement visant à protéger les actionnaires ne sont peut-être pas clairement reconnues dans les lois du pays d'accueil;

- Les parties à une coentreprise ou à un partenariat peuvent appartenir à différentes juridictions et désirer un regard neutre dans la sélection de la juridiction de leur entreprise (y compris un traitement équitable sur le plan légal et fiscal);
- Pour certains commanditaires dans certaines juridictions, les structures extraterritoriales facilitent les inscriptions en bourse et autres activités de financement.
- La planification fiscale légitime et légale afin d'éviter la soumission a des taxes additionnelles, transactionnelles ou autres.

Principes généraux sur la fiscalité

1. FinDev Canada s'acquitte des impôts découlant de ses activités là et au moment où ils sont exigibles.
2. FinDev Canada requiert de ses entreprises bénéficiaires qu'elles règlent leurs impôts là et au moment où ils sont exigibles;
3. La diligence raisonnable, y compris l'intégrité commerciale, la fiscalité et la propriété de fait, fait partie intégrante de tout processus d'examen des investissements effectué par FinDev, et inclut l'évaluation du flux des fonds ainsi que toutes les répercussions fiscales connexes qui peuvent être connues.
4. Comme condition préalable à toute transaction, toutes les structures d'investissement auxquelles participe FinDev Canada sont soumises à une vérification de leur conformité aux lois et réglementations applicables, ainsi que de leur transparence et de leur application des normes, politiques et pratiques exemplaires en matière de fiscalité internationale.

5. FinDev Canada s'emploie à surveiller et à évaluer une panoplie d'indicateurs de mesure du développement en lien avec ses activités d'investissement, y compris, autant que faire se peut, les contributions fiscales versées aux pays d'accueil.
6. FinDev Canada ne participe pas à des structures dont l'intention première est de transférer les profits imposables d'un pays où les activités sont principalement exercées vers un autre pays, érodant ainsi la base d'imposition du pays d'accueil où se déroulent leurs activités.

Principes sur l'utilisation des centres financiers extraterritoriaux

7. FinDev Canada ne procède à aucun investissement par le biais d'une juridiction intermédiaire (y compris les CFE) sans que cette juridiction n'ait été soumise avec succès à la Phase I de la révision par le Forum mondial et, lorsqu'une révision de Phase II a été menée à bien, n'ait reçu une cotation de « conforme » ou « essentiellement conforme »; et n'ait pris un engagement vis-à-vis de la mise en œuvre des standards internationaux d'échange automatique d'information.
8. FinDev Canada peut transiger par l'entremise de sociétés de portefeuille (y compris celles domiciliées dans des juridictions intermédiaires) dans le but de protéger le capital d'investissement, de mobiliser et d'accommoder d'autres investisseurs, et d'éviter une double imposition. Au-delà de la juridiction ou du véhicule d'investissement, FinDev Canada ne fait affaire avec aucune structure principalement conçue pour maximiser les résultats financiers en avantageant les investisseurs sur le plan fiscal.

FinDev Canada surveillera de façon constante l'évolution des normes internationales et des pratiques exemplaires et modifiera les principes ci-énoncés en conséquence, dans la mesure et au moment où cela est approprié.



findevcanada.ca
1 Place Ville Marie, bureau/suite 2950
Montréal (Québec) Canada H3B 2B6